

<http://ujfp.org/spip.php?article7783>



Fermez les centres de rétention administrative !

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Sans-papiers, réfugiés, migrants, exilés -



Date de mise en ligne : mardi 14 avril 2020

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

[Pour signer cette pétition](#)

Depuis le début de l'épidémie de covid-19 la vie des personnes « retenues » est mise en danger alors que les perspectives de refoulement sont nulles, puisque, indépendamment de la légitimité des renvois, totalement contestable, leur réalisation est devenue impossible par suite même des ordres de confinement.

Nous appelons à la fermeture immédiate de tous les centres de rétention administrative et nous demandons que s'engage une réflexion afin de déterminer si leur réouverture après la fin de la présente crise est opportune, au regard des critiques multiples et largement argumentées, nationales et internationales, dont ils ne cessent de faire l'objet.

LA PÉTITION

Depuis le début de l'épidémie de covid-19, le nombre de sans-papiers dans les centres de rétention administrative (CRA) a certes diminué, eu égard au risque majeur reconnu que la promiscuité de l'enfermement représente en temps d'épidémie. Mais leur insalubrité, le défaut d'entretien et l'absence de matériel ont eu pour conséquence que plusieurs personnes ont été infectées. Et en outre, il est notoire que la prise en charge médicale autant que la vigilance sanitaire y sont soit inexistantes, soit, dans le meilleur des cas, défailtantes et tardives, ainsi qu'en attestent tous les acteurs (y compris policiers) autant que [les associations présentes sur ce terrain](#).

La vie des personnes « retenues » est ainsi mise en danger alors que les perspectives de refoulement sont nulles, puisque, indépendamment de la légitimité des renvois, totalement contestable, leur réalisation est devenue impossible par suite même des ordres de confinement. Le ministre de l'intérieur s'est vanté d'avoir réussi à mettre en oeuvre des bannissements, ce qui n'a pu avoir pour conséquence inévitable que la diffusion du virus.

Cette politique, criminelle à tous égards, doit cesser immédiatement. Les centres de rétention doivent être fermés sans délai comme y invitaient dès le début du confinement la [Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté](#) et le [Défenseur des droits](#). Et comme ne cessent de le réclamer non seulement les [associations de défense des droits](#), mais les [différents professionnels qui y interviennent](#).

Cette situation met en évidence le caractère punitif d'un dispositif qui peut durer jusqu'à 90 jours alors qu'il était fixé à 12 jours... au début de ce siècle. Cette dimension strictement punitive à l'encontre de personnes qui n'ont commis aucun délit, et susceptible de les exposer, dans la période actuelle, à un risque de mort, est encore aggravée, aussi bien psychologiquement que judiciairement, par le fait que les sortants de prison ayant intégralement purgé leur peine sont systématiquement placés en centre de rétention sans aucune perspective autre que celle de leur enfermement.

Dans un pays où - pour la première fois de son histoire - bibliothèques, librairies, théâtres, cinémas et musées sont fermés, les pouvoirs publics semblent ainsi considérer que les centres de rétention constituent un rouage essentiel d'une sécurité des frontières dont il est inenvisageable de se priver, au détriment même de la sécurité sanitaire non seulement des retenus, mais de tous ceux qui sont exposés à les prendre en charge et, au-delà, de tous ceux que les foyers infectieux constitués par la mesure même de l'enfermement peuvent menacer, c'est-à-dire nous tous.

Nous appelons à la fermeture immédiate de tous les centres de rétention administrative et nous demandons que s'engage une réflexion afin de déterminer si leur réouverture après la fin de la présente crise est opportune, au regard des critiques multiples et largement argumentées, nationales et internationales, dont ils ne cessent de faire

l'objet.

[Signez la pétition](#)